

# Fraude au baccalauréat

Quelques chiffres depuis 2012 :

1306 sanctions prononcées en Île-de-France

617 sanctions prononcées pour possession ou utilisation d'un téléphone portable

223 personnes se sont vues interdire de passer le Bac

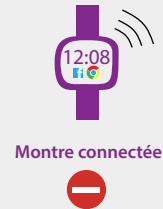
## LA FRAUDE



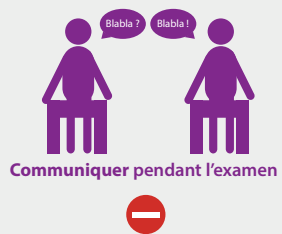
Tout acte non autorisé commis de l'entrée dans la salle d'examen jusqu'à la sortie peut être considéré comme une fraude.



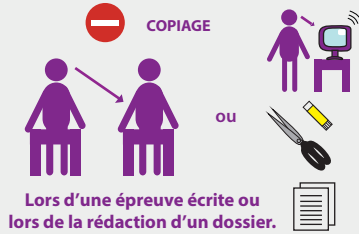
Téléphone sur soi, même éteint = fraude



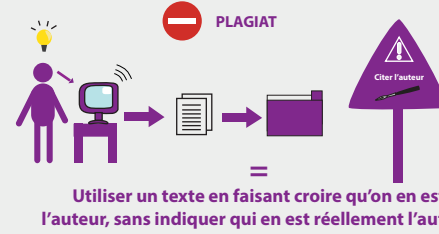
Montre connectée



Communiquer pendant l'examen



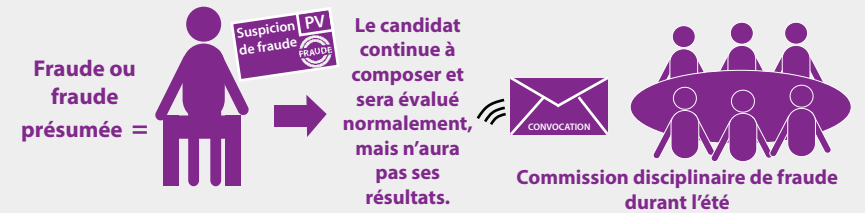
Lors d'une épreuve écrite ou lors de la rédaction d'un dossier.



Utiliser un texte en faisant croire qu'on en est l'auteur, sans indiquer qui en est réellement l'auteur.

## LA COMMISSION DES FRAUDES

### Procédure pour les élèves de 1re et Terminale



4/5 des candidats convoqués = sanctionnés

## LES CONSÉQUENCES

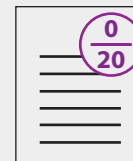


Expliquer et assumer ses actes



Le candidat présumé fraudeur n'a pas ses résultats avant octobre, même s'il n'est pas sanctionné.

### RISQUES



0 à l'épreuve où la fraude a été commise.



Risque de ne pas avoir sa mention ou son bac.

Risque d'interdiction d'examens pendant plusieurs années.

Fraude aux examens = Délit

Les cas les plus graves sont signalés à la justice

